



COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 MARS 2011

L'an deux mille onze, le dix mars, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick PETITJEAN, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 55
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 38
Date de la convocation : 2 mars 2011

Après avoir constaté que le quorum était obtenu, le Président ouvre la séance. Il demande à l'assemblée si elle a des remarques concernant le compte-rendu de la dernière réunion de Conseil Communautaire. En l'absence d'observation particulière, le compte-rendu est validé.

1) Présentation des comptes administratifs

Madame LACAILLE, Vice Présidente, présente les résultats des exercices 2010 et précise leurs affectations pour l'élaboration des budgets 2011.

* CRECHE

Suite au comblement du **déficit de fonctionnement 2010** de la crèche par un virement du budget principal de **31 773.73 €**, l'exercice 2010 se solde par un résultat de fonctionnement nul (ni excédent, ni déficit).

Libellés	Investissement en €		Fonctionnement en €		Ensemble en €	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opération de l'exercice (1)	3 999.42	5 318.80	214 641.88	214 641.88	218 641.30	219 960.68



<i>Résultat de l'exercice</i>		<i>1 319.38</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		<i>11 319.38</i>
Résultats reportés (2)	15 208.88		0	0	15 208.88	
TOTAUX (1+2)	19 208.30	5 318.80	214 641.88	214 641.88	233 850.18	219 960.68
<i>Résultats de clôture</i>	<i>13 889.50</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>13 889.50</i>	

	RESULTAT CA 2009	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2010	RESTE A REALISER 2010	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTATS
INVESTISSEMENT	- 15 208.88		1 319.38		- 13 889.50
FONCTIONNEMENT	0		0		0

Considérant le résultat global du budget crèche, on constate un **déficit de 13 889.50 € affectés en dépense d'investissement au compte 001**.
Pas de résultat de fonctionnement à affecter.

*** RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)**

Suite au comblement du **déficit de fonctionnement 2010** du RAM par un virement du budget principal de **15 311.10 €**, l'exercice 2010 se solde par un résultat de fonctionnement nul (ni excédent, ni déficit).



Libellés	Investissement en €		Fonctionnement en €		Ensemble en €	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opération de l'exercice	66.63	1 497.70	44 378.77	44 378.77	44 445.40	45 876.47
Résultat de l'exercice		1 431.07	0	0		1 431.07
Résultats reportés	3 785.79		0	0	3 785.79	
TOTAUX	3 852.42	1 497.70	44 378.77	44 378.77	48 231.19	47 307.54
Résultats de clôture	2 354.72		0	0	923.65	

	RESULTAT CA 2009	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2010	RESTES A REALISER 2010	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTATS
INVESTISSEMENT	- 3 785.79		1 431.07		- 2 354.72
FONCTIONNEMENT	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Considérant le résultat global du budget RAM, on constate un **déficit de 2 354.72 €** affecté en **dépense d'investissement au compte 001**. Pas de résultat de fonctionnement à affecter.



*** PORTAGE DE REPAS**

Libellés	Investissement en €		Fonctionnement en €		Ensemble en €	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opération de l'exercice (1)	0	40 570.52	86 729.98	110 157.23	86 729.98	150 727.75
Résultat de l'exercice		40 570.52		23 427.25		63 997.77
Résultats reportés (2)	37 022.52			3 428.43	37 022.52	3 428.43
TOTAUX (1+2)	37 022.52	40 570.52	86 729.98	113 585.66	123 752.50	154 156.18
Résultats de clôture		3 548		26 855.68		30 403.68

	RESULTAT CA 2009	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2010	RESTES A REALISER 2010	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTATS
INVESTISSEMENT	- 37 022.52		40 570.52	0 €	3 542
FONCTIONNEMENT	3 428.43		23 427.25	0 €	26 855.68

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (en l'espèce via une dépense de 33 474 € au 001), il est proposé d'affecter le résultat comme suit :



EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2010	26 855.68 €
<i>Affectation obligatoire :</i> Comblement du déficit d'investissement (compte 1068)	0€
<i>Solde disponible affecté comme suit :</i> Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	26 855.68€
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (recette au 002)	26 855.68 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2010	0.00 €

*** BUDGET PRINCIPAL**

Libellés	Investissement en €		Fonctionnement en €		Ensemble en €	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opération de l'exercice (1)	272 433.12	233 448.24	1 385 123.90	1 512 657.88	1 657 557.02	1 746 106.12
Résultat de l'exercice	38 984.88			127 533.98		88 549.10
Résultats reportés (2)		58 444.67		1 393 517.65		1 451 962.32
TOTAUX (1+2)	272 433.12	291 892.91		2 906 175.53	1 657 557.02	3 198 068.44
Résultats de clôture		19 459.79		1 521 051.63		1 540 511.42



	RESULTAT CA 2009	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2010	RESTES A REALISER 2010	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTATS
INVESTISSEMENT	58 444.67		- 38 984.88		19 459.79
FONCTIONNEMENT	1 393 517.65		127 533.98		1 521 051.63

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, en l'espèce via une recette de 58 444 € au 001), il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2009	1 521 051.63€
<i>Affectation obligatoire :</i>	
Comblement du déficit d'investissement (compte 1068)	0 €
<i>Solde disponible affecté comme suit :</i>	1 521 051.63 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (recette au 002)	1 521 051.63 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2009	0.00 €



2) Présentation des projets par commission et des budgets primitifs

** Commission développement durable*

Nature des dépenses	Montant	Observations
Transport collectifs	2 500 €	Education environnement CM1/CM2 : - visite centre de tri de Lons - reconduction semaine éco-citoyenne
Réceptions	1 500 €	- Pot trophées - Goûters des scolaires
Conférences	4 500 €	2 conférences par an (hébergement des intervenants compris)
Subventions aux particuliers (6574 / 6745?)	30 000 €	Mise en place du diagnostic énergétique tel que validé par la délibération 64/2010 du 15 décembre 2010
Bourses et prix	1 500 €	Trophée particulier
Trophées	500 €	Trophée collectivité
Education environnement	2 000 €	Appel à projets écoles
Composteurs	750 €	25 composteurs (28,57 €)
TOTAL Fonctionnement		43 250 €



* Commission aménagement du territoire

Nature des dépenses	Montant	Observations
Aires de camping cars	10 000 €	Sur le parking d'Intermarché
Aménagement d'aires de stationnement pour camping cars	10 000 €	2 demandes sur les communes de Pleure et Petit Noir
Caserne des pompiers	175 000 €	Etude en cours par le SDIS sur le bâtiment BULLIER
Achat de terrain Gagneur	160 000 €	1 hectare à 16 € du m ² dans le but de réaliser une MARPA
Achat de terrain clos Tastrot (Village bleu)	80 000 €	Terrain de la commune de CHAUSSIN 50 ares vendus 16 € du m ² dans le but de réaliser un village bleu.
Achat Hangar Thielley (pour info)	220 000 €	
Frais de notaire	38 000 €	
Fonds de concours	60 000 €	- aires de jeux - parking poids lourds - Autres...
TOTAL Investissements		753 000 €
OPAH	50 000 €	



Création d'un profil d'acheteur	1 500 €	Nécessaire à la passation de tous marchés de travaux d'un montant supérieur à 90 000 € depuis le 01/01/10 (groupement de commandes)
Etude Jura Habitat suivi animation OPAH	55 000 €	
TOTAL Fonctionnement		106 500 €

Monsieur MICHAUD déplore que l'ensemble des acquisitions foncières soient concentrées sur la commune de Chaussin et demande que soit étudiée la possibilité d'implantation de Vill'âges bleus sur d'autres communes. Le Président demande aux communes intéressées disposant de foncier de bien vouloir prendre contact avec les services de la Communauté de communes afin d'étudier l'opportunité de ces projets.

** Commission service à la population*

Nature des dépenses	Montant	Observations
Chalet	7 000 €	Pour permettre les rangements des jeux et matériels divers du RAM et de la crèche.
TOTAL Investissements		7 000 €
Carburant	500 €	Véhicules publicitaires
Entretien matériel roulant	2 000 €	
Assurance	1 000 €	



Fonctionnement visio borne	2 800 €	
Activités pour adolescents	12 000 €	<u>Base séjour Bellecin :</u> 4 groupes de 10 enfants 3600 € + bus 2280 € = 5 880 € Nigloland (100 enfantsx16€) = 800 € + bus 1600 = 2 400 € Pâques : 1 500 € Neige : = 701 € Toussaint : 1 500 €
Transport à la demande	1 000 €	
Etude « personnes âgées »	36 000 €	
Hand Ball	5 500 €	Subvention exceptionnelle
TOTAL Fonctionnement		60 800 €

** Commission service à la population*

Nature des dépenses	Montant	Observations
Médiathèque	58 000 €	Emprunt : 50 000 € Mobilier : 5 000 € Signalétique : 3 000 €
TOTAL Investissements		58 000 €
Médiathèque	112 000 €	
Assurance expositions	2 000 €	
Fêtes et cérémonies	10 000 €	10 ans de la Communauté de Communes Inauguration Médiathèque
Publications	10 000 €	
Transports collectifs	3 500 €	Transport des scolaires à la médiathèque



Subventions aux associations	10 000 €	
Site Internet	2 000 €	
Programmation culturelle	15 000 €	
TOTAL Fonctionnement		164 500 €

Décisions liées aux orientations budgétaires : **Considérant les exposés du Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,**

- **décide** d'accorder une participation financière d'un montant de 30 000 € pour le fonctionnement du pôle d'accueil au titre de l'année 2011 et 10 000 € au titre du relais de service public (reversement du FNADT perçu pour la mise en place de ce service).
- **décide** d'accorder une participation financière d'un montant de 250 € à l'association de l'Amicale de la Médiathèque intercommunale.
- **décide** d'acquitter la cotisation d'adhésion au Pays Dolois Pays de Pasteur pour 2011 d'un montant de 4 156 €. Les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6574.
- **décide** d'acquitter la participation au fonctionnement du Syndicat Mixte Doubs Loue fixée à 80 000 € pour 2011. Les crédits correspondants seront inscrits à l'article 65735.
- **approuve** l'adhésion de la collectivité aux missions d'intérêt commun du SIDEC concernant les services mutualisés d'informatique pour les collectivités et établissements publics du Jura. Approuve les conditions financières telles que susvisées pour la contribution budgétaire à ces services, soit la somme de 1 307.20€, sans application de la TVA, pour l'année 2011. Indique que les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6188 du budget de la collectivité pour l'année 2011 et autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.
- **décide** de demander le concours du Receveur pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983, et accorde l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, indemnité calculée selon les bases définies à l'art. 4 de l'arrêté interministériel précité et attribuée à Sylvie GUENOT, Receveur Municipal.
- **décide** de valider les avenants aux contrats de nettoyage et de multiservices. Les prestations 2011 seront facturées ainsi :
 - Nettoyage de la crèche mensuel : 852.56 € HT
 - Nettoyage du RAM mensuel : 85.26 € HT
 - Nettoyage des locaux de la CC : 341.02 € HT
 - Nettoyage locaux RDC mensuel : 71.40 € HT
 - Nettoyage de la médiathèque mensuel : 244.80 € HT
 - Heures supplémentaires : 20.77 € de l'heure
 - Prestations de services : taux horaire : 24.50 € HT



- **décide** d'organiser les activités ci-dessus détaillées pour 2011, autorise le Président à signer les conventions avec les prestataires de séjours et d'activités, précise que l'organisation des séjours est conditionnée par un nombre minimum de participants sous peine d'annulation. Les crédits correspondants seront inscrits au budget à l'article 6288.
- **décide** d'appliquer les clés de répartition présentées ci-dessous, aux factures générales d'électricité et gaz de la Communauté de Communes.

	GDF	EDF
CRECHE	36 %	36 %
RAM	14 %	14 %
BUREAU CC	50 %	50 %

- **décide** la publication des bulletins d'informations intercommunales de la Plaine Jurassienne avec une périodicité semestrielle. Autorise la Commission Culture à élaborer ces bulletins d'informations, confie à P.A.Oh ! la réalisation et l'impression desdits bulletins pour un montant de 4 000 euros H.T.
- **décide** de recourir à une prestation de services pour ces opérations ponctuelles de communications ainsi que la mise à jour de ces sites Internet et autorise le Président à signé ladite convention.

3) Vote des taux des contributions directes

Monsieur MICHAUD quitte l'assemblée à 23h15.

Vu les investissements importants prévus cette année, la nécessité de pourvoir à des nouveaux emplois jusqu'alors financés via des contrats aidés ainsi que la perte de revenus liée à la suppression de la taxe professionnelle (estimation 2011 : 62 702 € au lieu des 92 263 € versés en 2010), le Président propose d'augmenter les taux des contributions directes pour l'année 2011 de 6% (estimation réalisées avec la Direction des Impôts).

Pour informations, les ressources prévisionnelles correspondantes seront les suivantes :



	Base d'imposition de 2010	Taux d'imposition de 2010	Base d'imposition prévisionnelle 2011	Taux d'imposition de 2011	Produit fiscal de référence 2011 en €
Taxe d'habitation	8 342 000	1.85	8 750 900	1.96	171 517.64
Taxe foncière (bâti)	5 315 000	3.52	5 559 600	3.73	207 373.08
Taxe foncière (non bâti)	823 200	5.69	866 000	6.03	52 219.80
TOTAL					431 110.52
Cotisation Foncière des Entreprises					46 942
Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises					6 642
Dégrèvé					9 118
TOTAL CONTRIBUTIONS DIRECTES					493 812.52

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, 30 pour, 6 contre, 1 abstention, décide d'augmenter les taux des taxes directes locales de 6% pour l'année 2011.

4) Ordures ménagères

- **Admission en non valeur : 3 393.48 €**
- **Validation du règlement intérieur** : considérant l'expérience acquise en matière de gestion de la redevance des ordures ménagères (OM) et de facturation de cette dernière, le Président propose d'adopter un règlement intérieur visant à simplifier la gestion de ce service et notamment préciser les modalités et délais de réclamations de même que les cas d'exonération. Vu l'exposé des articles constituant le dit règlement joint en annexe, *le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve le règlement intérieur relatif à la gestion des OM. Ce dernier sera applicable dès la facturation 2011. Il sera affiché dans toutes les mairies et consultable sur le Site Internet de la Communauté de Communes.*

5) Divers

- **Ménage** : considérant les coûts induits pour externaliser les prestations de nettoyage des locaux de la maison intercommunale des services, le Président propose d'assurer cette mission en régie avec le recrutement d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe chargé de cette mission et



de dénoncer la convention qui lie la Collectivité. *Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de dénoncer le contrat de nettoyage passé avec l'entreprise SNS, décide de créer un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe échelon 2. Cette mission sera, comme à l'heure actuelle, confiée à Mme RIGAUD. Durée hebdomadaire de travail : 17h30 heures.*

- **SPANC** : avenant à la DSP. Considérant les nouvelles réglementations en matière d'assainissement non collectif et notamment l'obligation pour les propriétaires souhaitant vendre leurs immeubles de réaliser des diagnostics assainissement, le Président propose d'ajouter aux missions du gestionnaire du SPANC la réalisation de ces diagnostics préalables à toutes aliénations. Le tarif de cette prestation complémentaire est fixé à 89 € HT. *Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de confier cette mission complémentaire à la SOGEDO, fermière du service d'assainissement non collectif et autorise le Président à signer cet avenant.*
- **Personnel** :
 - Afin d'assurer le remplacement de Mme Angélique LECLERE, la Plaine Jurassienne a recruté Mme Stéphanie GUIDOT. Originnaire de Balaiseaux et travaillant actuellement au SDIS du Jura, cette dernière assurera la fonction d'adjoint administratif à compter de la mi-avril.
 - Considérant la réorganisation des services administratifs et la volonté de constituer un service permettant aux mairies de bénéficier d'une assistance comptable (établissement des paies, des mandats et des titres de recettes, réalisation des facturations) durant les arrêts maladies ou maternité de leurs secrétaires, considérant que ce poste serait pourvu par l'agent qui était, à raison de 50% de son temps de travail, mis à disposition de la médiathèque, le Président propose de recruter un adjoint d'animation pour assurer les tâches liées à l'animation et à la programmation culturelle. *Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de créer un emploi d'adjoint d'animation et autorise le Président à lancer la procédure de recrutement de ce nouvel agent. Durée hebdomadaire de travail : 17h30 heures.*
 - Considérant le possible surcroît d'activité lié au développement de nouveaux services intercommunaux, le Président propose de l'autoriser de manière permanente à recourir en fonction des besoins aux emplois saisonniers et/ou occasionnels. *Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de créer le poste correspondant et autorise le Président à lancer, si nécessaire, les procédures de recrutement.*

Le Président

Patrick PETITJEAN